

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ETABLE
Séance du 11 juillet 2018

Le onze juillet deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de madame Christiane COMPAING, maire, à la suite de la convocation adressée par le maire, le 03 juillet 2018.

PRESENTS : Mme Christiane COMPAING, M. Joël RECORDON, M. Yves MANDRAY, M. Olivier COMMUNAL, M. Laurent JOUTY, Mme Pierrette PEYRE et M. Frédéric SANTIN-JANIN.

EXCUSES : M. Jean-Pierre TRANCHANT a donné pouvoir à Mme Christiane COMPAING, M. Fabien GARCIA a donné pouvoir à M. Laurent JOUTY.

ABSENT : M. Jean-Pierre LANDELLE.

Mme Pierrette PEYRE a été élue secrétaire de la séance.

Les conseillers présents représentent la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de onze, il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme. Pierrette PEYRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 08 juin 2018 a été approuvé.

I – Autorisation et choix de l'avocat représentant la commune pour ester au Tribunal Administratif de Grenoble.

Délibération n°1

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal la requête n° 1803074 Madame MARMOLLE épouse KONIECZNY et Monsieur KONIECZNY c/ Commune d'ETABLE présentée par Maître Amélie ANCEY avocate au Barreau d'Albertville et à la Cour d'appel de Chambéry représentant Madame et Monsieur KONIECZNY ; reçue en mairie par télérecours par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Cette requête expose les motifs suivants :

- Dire et juger que la commune a créé un préjudice de travaux publics à Madame et Monsieur KONIECZNY en démolissant une grange mitoyenne à leur propriété,
- Condamner la commune à leur verser la somme de 19 294,80 euros en réparation du préjudice matériel subi,
- Condamner la commune à leur verser la somme de 15 000 euros en réparation de la perte de valeur vénale de leur bien immobilier,
- Condamner la commune à leur verser une somme de 3 000 euros au titre de l'article 761-1 du Code de la Justice Administrative ainsi qu'aux entiers dépens.

Après avoir reçu la liste des avocats de l'assureur de la commune, le Conseil Municipal doit procéder au choix de son avocat pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à ester au Tribunal Administratif de Grenoble,
- désigne Maître LE GULLUDEC Eric pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Cette délibération vient en complément de la délibération N°1 du 08 juin 2018.

II – Choix de l'avocat pour conseils, représentant la commune et autorisation le cas échéant pour ester au Tribunal Administratif de Grenoble.

Délibération n°2

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que la mairie a reçu plusieurs courriers de Maître Sandrine FIAT représentant Monsieur et Madame VEROLLET demandant les documents communicables au sens de la loi concernant le permis de construire d'un des administrés de la commune ainsi que son permis modificatif avec le retrait du permis de celui-ci.

Leur avocat remet en cause la légalité de ce permis et engage la responsabilité de la commune.

Après avoir reçu la liste des avocats de l'assureur de la commune, le Conseil Municipal doit procéder au choix de son avocat pour conseiller et défendre le cas échéant les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble si cela s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Maître LE GULLUDEC Eric pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- autorise Madame le Maire à ester au Tribunal Administratif de Grenoble si cela s'avère nécessaire pour la continuité de ce dossier,

III – Demande d'une famille d'administrés pour le droit de passage sur le dessus sur un terrain communal section B parcelle 589.

Délibération n°3

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que les héritiers de la famille VEROLLET souhaitent demander un droit de passage sur un terrain communal parcelle section B numéro 589 afin d'avoir une sortie donnant directement sur la RD N°23 en provenance de leur grange et ainsi éviter de passer par l'autre sortie déjà existante « Rue du Grand Charnier » desservant une habitation déjà existante.

Ces administrés proposent de prendre à leurs charges l'aménagement de ce droit de passage de dessus (enrobé, etc.) et tous les frais liés à la bonne réalisation et exécution de droit de passage de dessus (frais de géomètre, acte notarié, etc.).

Ce terrain de la commune est en projet pour l'aménagement d'un parking afin de pallier au manque de stationnement et de concorder aux exigences du PLU en cours.

La mairie propose un droit de passage dessus de 3 mètres 50 de largeur, sachant que ceux-ci sera définitivement validé après avoir reçu l'accord définitif du gestionnaire de la voirie T.D.L (RD N°23) concernant le projet du futur parking de la commune avec l'accord que ces administrés puissent bénéficier de la même sortie que ce parking.

Madame le maire demande à son Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise un droit de passage de dessus, d'une largeur de 3 mètres 50 sur la parcelle section B numéro 589 après réception de l'accord définitif du gestionnaire de la voirie T.D.L (RD N°23) sur le projet du parking de la commune avec une sortie commune.

- autorise Madame le Maire à signer tous actes notariés et tous les documents nécessaires à la bonne réalisation et exécution de cette délibération.

IV – Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial (2^{ème} classe à temps non complet (28h/semaine) et création d'un poste d'adjoint administratif territorial (2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine).

Délibération n°4

Madame le Maire expose à son Conseil Municipal que devant la diversité et la multitude des tâches administratives à exécuter au sein de la Collectivité, il apparaît clairement que le temps de travail de la secrétaire de mairie, doit évoluer.

Elle propose d'augmenter le temps de travail dédié aux charges administratives à 35 heures par semaine et précise l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 05 juillet 2018.

Elle précise également que l'agent est déjà affilié au régime CNRACL.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet de 28.00 heures/semaine.
- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps complet de 35 heures/semaine.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

V– Avenant du marché public – Démolition de la grange et création d'une voirie avec parking au lieu-dit « Le Villaret » sur Budget Communal.

Délibération n°5

Vu le code des marchés publics,

Vu les aménagements supplémentaires devant être réalisés,

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait signé un marché public pour la démolition de la grange et la création d'une voirie avec parking au lieu-dit « Le Villaret ».

L'offre qui avait été retenue était celle présentée par l'entreprise DEBERNARDIS pour un montant de :

- 37 415.00 € H.T,
- soit 44 898.00 € T.T.C

Mais suite à des aménagements supplémentaires devant être réalisés pour la finalité du chantier qui ne figurent pas sur le marché un avenant doit être pris pour le montant de ces travaux supplémentaires comme suit :

- Enduit ciment pour 672 € H.T
- soit 806.40 € T.T.C

- Couvertines pour	4 100.00 € H.T
- soit	4 920.00 € T.T.C
Soit pur un montant total de 4 772.00 € H.T soit 5 726.40 € T.T.C	

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au marché public suivant :
« Démolition de la grange et création d'une voirie avec parking au lieu-dit Le Villaret » pour un montant total de 4 772.00 € H.T soit 5 726.40 € T.T.C.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

VI – Avenant à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

Délibération n°6

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le Centre de gestion propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues, dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion (COGE) qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles, sur le plan national, le Centre de gestion n'a reçu que tout récemment, l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centres de gestion. Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat.

En raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites et afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par la Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la convention conclue avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017,

Vu le projet d'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018, la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL,

APPROUVE le projet d'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.

AUTORISE le maire/le Président à signer l'avenant prolongeant, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an, la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents.

VII – Choix de l'avocat pour conseils, représentant la commune et autorisation (le cas échéant) pour ester au Tribunal Administratif de Grenoble.

Délibération n°7

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que la mairie a reçu plusieurs courriels de Monsieur RECORDON et Madame CUQUAT suite au litige qu'ils ont rencontré avec leur voisin au sujet de leur construction. Ces administrés demandent plusieurs informations diverses afin de se défendre auprès de son voisin mais également ils ont souligné qu'ils étaient assisté d'un avocat et qu'il rappelait que la commune d'ETABLE dispose de deux mois pour, soit procéder à une décision expresse de rejet du recours gracieux, soit faire naître une décision implicite de rejet en ne répondant pas au recours gracieux.

Les coordonnées de leur avocat leur ont été demandées afin de pouvoir échanger avec lui directement. Au vu de tous ces éléments, il serait judicieux que la commune prenne conseils auprès d'un avocat et si cela s'avère nécessaire il représentera les intérêts la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Après avoir reçu la liste des avocats de l'assureur de la commune, le Conseil Municipal doit procéder au choix de son avocat pour conseiller et défendre le cas échéant les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble si cela s'avère nécessaire.

Madame le Maire demande à son 1^{er} adjoint de sortir de la pièce étant donné les liens familiaux qu'il a avec les administrés concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Maître LE GULLUDEC Eric pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- autorise Madame le Maire à ester au Tribunal Administratif de Grenoble le cas échéant si cela s'avère nécessaire pour la continuité de ce dossier.

VIII – Mise à jour de la dénomination des noms des rues de la commune.

Délibération n°8

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer des noms de rues sur la commune de Etable :

Dénomination des noms des rues

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ Accepte la mise à jour et dénomme les voies publiques comme présentées ci-joint en annexe.

Numérotation et Noms des rues de la commune de ETABLE (73110) - (sens tableau début partie basse du village à fin partie haute du village)			
REPERE PAR HAMEAU D'ETABLE	NOMS DES RUES	N°	NUMEROS CRÉÉS
PLAN JOURNAL	Lotissement Plan Journal	16	
	Lotissement Plan Journal	28	
	Lotissement Plan Journal	45	
	Lotissement Plan Journal	100	
	Lotissement Plan Journal	109	
LE VILLARET (suite à déplacement de la délimitation du Villaret)	Impasse Fosseret	98	
	Impasse Fosseret	119	
	Impasse Fosseret	142	
	Route d'Etable		222
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Lotissement l'Arclusaz		A CRÉER
	Route d'Etable		285
	Route d'Etable		302
	Route d'Etable		337
	Route d'Etable		375
	Route d'Etable		388
LE VILLARET	Route d'Etable		454
	Route d'Etable		465
	Route d'Etable		474
	Impasse Plan Journal	44	
	Impasse Plan Journal	54	

	Route d'Etable		502	
	Impasse du Grand Charnier	5		
	Impasse du Grand Charnier	12		
	Route d'Etable		560	
	Route d'Etable		572	
	Route d'Etable		574	
	Route d'Etable		576	CRÉER
	Chemin du Relais Poste	5		
	Chemin du Relais Poste	7		
	Chemin du Relais Poste	35		
	Chemin du Relais Poste	49		
	Chemin du Relais Poste	54		
	Chemin du Relais Poste	60		
	Chemin du Relais Poste	62		
	Chemin du Relais Poste	100		
	Chemin du Relais Poste	108		
	Chemin du Relais Poste	121		
	Place de la Musique	15		CRÉER
	Place de la Musique	20		
	Place de la Musique	21		
	Impasse du Gelon	8		
	Impasse du Gelon	16		
	Route d'Etable		635	
	Chemin de la Chapelle	4		
	Chemin de la Chapelle	29		
	Chemin de Lachaud	2		
	Chemin de Lachaud	21		
	Chemin de Lachaud	31		
	Chemin de Lachaud	54		
	Chemin de Lachaud	58		

	Chemin de Lachaud	84	
	Impasse Côte Grenon	15	
	Impasse Côte Grenon	38	
	Route d'Etable		671
	Route d'Etable		693
	Route d'Etable		706
	Route d'Etable		734
	Route d'Etable		732
	Route d'Etable		739
	Impasse de la Fontaine	40	
	Impasse de la Fontaine	50	
	Impasse de la Fontaine	255	
	Impasse de la Fontaine	258	
	Impasse de la Fontaine	281	
	Route d'Etable		747
	Route d'Etable		760
	Route d'Etable		792
	Route d'Etable		918
	Route d'Etable		945
	Route d'Etable		954
	Impasse des Grandes Pièces	35	
			965
			984
			987
	Lotissement de la Corne	8	
	Lotissement de la Corne	16	
	Lotissement de la Corne	40	
	Lotissement de la Corne	48	
	Route d'Etable		1018
	Route d'Etable		1035
	Route d'Etable		1045
	Impasse de la Corne	40	
	Impasse de la Corne	47	
	Route d'Etable		1090
	Route d'Etable		1070
	Route d'Etable		1120
	Impasse de la Côte	18	

CRÉER

CRÉER

	Impasse de la Côte	51	
	Route d'Etable		1185
	Route d'Etable		1257
	Route d'Etable		1272
	Route d'Etable		1322
LES GRANGES	Impasse du Platet	3	
	Impasse du Platet	34	
	Rue des Granges	21	
	Rue des Granges	30	
	Rue des Granges	40	
	Rue des Granges	59	
	Rue des Granges	80	
	Rue des Granges	94	
	Rue des Granges	98	
	Rue des Granges	110	
	Rue des Granges	160	CRÉER
	Rue des Granges	160A	CRÉER
	Rue des Granges	160B	CRÉER
	Rue des Granges	180	
	Rue des Granges	186	
	Rue des Granges	192	
	Rue des Granges	248	CRÉER
	Rue des Granges	274	
	Rue des Granges	310	
	Rue des Granges	426	
	Impasse du Bassin	13	
	Impasse de Chartreuse	4	
	Impasse de Chartreuse	35	
	Impasse de Chartreuse	67	
	Impasse de Chartreuse	100	
	Impasse de Chartreuse	110	
	Impasse de Chartreuse	115	
	Impasse de Chartreuse	119	
	Impasse de Chartreuse	121	
	Impasse de Chartreuse	125	CRÉER
	Impasse de Chartreuse	135	
	Impasse de Chartreuse	136	
	Impasse de Chartreuse	155	
	Impasse de Chartreuse	163	
	Impasse de Chartreuse	186	
	Impasse de Chartreuse	190	
ETABLE	Route du Pic de l'Huile		1

	Chemin de Pierre Rousse	12	
	Route du Pic de l'Huile		126
	Route du Pic de l'Huile		142
	Route du Pic de l'Huile		152
	Route du Pic de l'Huile		164
	Route du Pic de l'Huile		184
	Route du Pic de l'Huile		258
	Impasse Belle Perche les Combet	33	
	Impasse Belle Perche les Combet	80	
	Impasse Belle Perche les Combet	125	
	Impasse Belle Perche les Combet	150	
	Impasse Belle Perche les Combet	233	
	Route du Pic de l'Huile		283
	Route du Pic de l'Huile		398
	Route du Pic de l'Huile		406
	Route du Pic de l'Huile		412
	Impasse de Val pelouse	3	
	Impasse de Val pelouse	23	
	Route du Pic de l'Huile		448
	Route du Pic de l'Huile		453
	Route du Pic de l'Huile		458
	Route du Pic de l'Huile		468
	Place de l'Eglise	12	
	Place de l'Eglise	21	
	Place de l'Eglise	32	
	Rue du Bourg	12	
	Rue du Bourg	18	
	Rue du Bourg	36	
	Rue du Bourg	68	
	Rue du Bourg	74	
	Rue du Bourg	91	
	Rue du Bourg	126	
	Rue du Bourg	200	
	Rue du Bourg	275	
	Route du Pic de l'Huile		477

	Impasse de Combe du Rieu	20	
	Route du Pic de l'Huile		508
	Route du Pic de l'Huile		537
	Place du souvenir		
	Rue de la Cour du Marché	5	
	Rue de la Cour du Marché	33	
	Rue de la Cour du Marché	40	
	Rue de la Cour du Marché	87	
	Rue de la Cour du Marché	106	
	Route du Pic de l'Huile		562
	Route du Pic de l'Huile		570
	Route du Pic de l'Huile		585
	Route du Pic de l'Huile		607
	Route du Pic de l'Huile		609
	Chemin de la Charrière	10	
	Route du Pic de l'Huile		677
	Impasse Belledonne	4	
	Impasse Belledonne	10	
	Impasse Belledonne	18	
	Route du Pic de l'Huile		725
	Route du Pic de l'Huile		742
	Route du Pic de l'Huile		756
	Route du Pic de l'Huile		762
	Impasse du Ruisseau	10	
	Rue du Garapont	10	
	Rue du Garapont	20	
	Rue du Garapont	55	
	Rue du Garapont	59	
	Rue du Garapont	100	
	Rue du Garapont	131	
	Rue du Garapont	145	
	Rue du Garapont	232	
	Rue du Garapont	282	
	Rue du Garapont	764	
	Rue du Garapont	909	
Le GARAPONT	Chemin de l'Adroit	24	

	Chemin de l'Adroit	39	
	Chemin de l'Adroit	65	
	Chemin du Sordet	10	
	Chemin du Sordet	19	
	Route du Pic de l'Huile		1210
	Rue du Foyot	262	
	Rue du Foyot	500	
	Rue du Foyot	577	
	Rue du Foyot	666	
Le FOYOT	Chemin de la Fontaine	76	
	Chemin de la Fontaine	92	
	Chemin de la Fontaine	93	
	Impasse Grange Chapeau	9	
	Impasse Grange Chapeau	30	
	Route du Pic de l'Huile		1706
	Route du Pic de l'Huile		1722

NB : suite au décret du 25 mai 2018 sur la protection des données personnelles, les noms des administrés ont été volontairement retirés de l'annexe, les informations sont consultables en mairie. Chaque administré est en droit de demander la non communication de ces données personnelles.

IX – Décision Modificative N°1 sur budget communal.

DM n°1

Afin de régulariser le FPIC à la demande du percepteur de la Rochette, une décision modificative sur le budget communal doit être prise afin d'alimenter le compte concerné comme suit de 2 811 €.

73111 Code INSEE	COMMUNE DE ETABLE Commune	DM 2018
---------------------	------------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	7
Nombre de suffrages exprimés	9
VOTES : Contre	0
Pour	9
Date de convocation :	03/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Chrstiane COMPAING, Maire.

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 73928 : Autres prélèvt reverst fiscalité		2 811.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 811.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		2 811.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		2 811.00 €

Signataires : COMPAING Christiane

Certifié exécutoire par Chrstiane COMPAING, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/07/2018 et de la publication le 17/07/2018.

A ETABLE, le 17/07/2018.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire
Christiane COMPAING



X- Questions et Informations diverses

- Point sur les terrains Communaux

Monsieur TROILLARD va être relancé par le 1^{er} adjoint au sujet du terrain loué par la commune pour la mise à jour de son contrat.

- Point sur la location de la salle polyvalente

Suite à l'installation de la totalité des différents aménagements de la salle polyvalente et notamment celui d'un lave-vaisselle professionnel, le forfait de 20 € en plus de la location de la salle comme l'indique la délibération n°14 du 06 avril 2018 sera appliqué dorénavant aux différents administrés résidents et non-résident d'Etable ainsi qu'aux associations.

- Point sur Impasse de chartreuse

Suite aux différents problèmes rencontrés sur cette voie, il serait souhaitable de faire vérifier les réseaux et les différents branchements réalisés par les admistrés. Des permis de construire sont

également déposés et/ou vont l'être ; un avis sous forme de courrier va être adressé à chaque administrés concernés avant le lancement des travaux sur la voirie. Les adjoints doivent définir la sortie envisageable pour un des permis déposé soit sur « Rue des Granges » ou soit « Impasse de Chartreuse ». Selon le choix fait, cela déterminera le point de raccordement des réseaux et le numéro de la future habitation soit 15 « Impasse de Chartreuse » soit 200 « Rue des Granges ».

- Point sur le nombre d'heures de l'agent technique

Il est proposé par Madame le Maire d'augmenter le nombre d'heures de 3 heures en plus des 12 heures actuelles hebdomadaire de l'agent technique s'occupant de l'entretien de la commune afin de lui accorder plus de temps pour ces divers travaux sur notre territoire. Une majorité des conseillers souhaitent attendre encore un peu, selon leurs dires certains travaux peuvent être réalisés plus rapidement. Le 1^{er} Adjoint référent de ce celui-ci doit lui en faire part et faire le point avec lui.

- Point sur le chantier parking au Villaret

Une rencontre avec le cabinet d'étude et l'entreprise est programmée afin de faire le point sur la finalisation de ce chantier.

- Fusion de communes

Des rencontres de discussions ont lieux et se poursuivent sur le sujet d'une fusion de communes avec notamment la commune de La Rochette.

- Point sur le courrier du Centre Gaïa (Pontcharra) – Grésivaudan

Ce courrier adressé à la commune informe l'intention du Centre Gaïa (Pontcharra) – Grésivaudan de facturer à partir de 2019 notre commune au nombre d'enfants qui auront fréquentés ce centre. Ce sujet va être remonté à l'intercommunalité qui a la compétence enfance.

- Point sur le SIBRECSA

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que le devenir de l'usine SIBRECSA récoltant et traitant (de Pontcharra) les déchets de la commune ; est incertain car les tonnages traités sont en réduction.

La séance est levée à 23h30.